



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COM**

Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le 
ID : 066-216602177-20210206-DELIBE22021-DE

SEANCE DU 6 FEVRIER 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 3 procurations
Date de la convocation : 02/02/2021
Date d'affichage : 02/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six février, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, HITA José, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VIDAL Mélanie.

Absente excusée : Mme JULIAN Vanessa

Procurations : M. BOUSQUET Jérôme à M. BURGOS Thierry, M. FERNANDEZ Pierre à Mme MIR Laure, M. SALVADOR Julien à Mme QUINTA Christèle

Secrétaire de séance : Mme RIBES Chrystelle a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2/2021 : PROGRAMME DE RENOVATION
ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE
GOUVERNEMENTAL**

Afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la Covid 19, le Gouvernement a engagé en 2020 le plan « France Relance ». Ce plan s'appuie fortement sur les collectivités locales qui sont les premiers acteurs de la commande publique.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux constitue un enjeu majeur de ce plan de relance avec l'ouverture d'une enveloppe de 950 millions d'euros déléguée aux Préfets de Région. Cette enveloppe a pour vocation de financer des travaux sur des bâtiments communaux, intercommunaux ou départementaux visant à diminuer leur consommation énergétique. A ce titre, peuvent être financés les investissements visant à renforcer l'autonomie énergétique par des énergies renouvelables ou les travaux visant une moindre dépendance aux énergies fossiles.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander le financement des opérations suivantes :

- Rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie par l'implantation de modules photovoltaïques en toiture pour la production d'énergie renouvelable afin de réduire la consommation d'électricité du bâtiment.
Le budget prévisionnel de ces travaux est de : 36 000 € H.T.
- Rénovation énergétique du groupe scolaire par l'implantation de modules photovoltaïques en toiture pour la production d'énergie renouvelable afin de réduire la consommation d'électricité du bâtiment et fourniture et pose de brise soleil au-dessus des fenêtres des classes orientées plein sud.
Le budget prévisionnel de ces travaux est de : 80 000.00 € H.T.

- Rénovation énergétique du centre médical par l'implantation de modules photovoltaïques en toiture pour la production d'énergie permettant de réduire la consommation d'électricité du bâtiment. Le budget prévisionnel de ces travaux est de : 30 000.00 H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents et représentés :

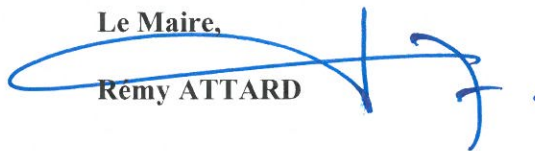
- **ADOpte** le programme des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux présentés ci-dessous,
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel du programme :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie	36 000.00 €	Dotation Etat (80 %)	116 800.00 €
Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire	80 000.00 €	Autofinancement (20 %)	29 200.00 €
Travaux de rénovation énergétique du centre médical	30 000.00 €		
TOTAL H.T.	146 000.00 €	TOTAL	146 000.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de l'appel à projets « soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le : 10/02/2021
- Affichage le : 10/02/2021
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.